

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
5 – 2023 / N°1**

**SEANCE du 26 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0  
Date de la convocation : 19.09.2023

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt- six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.**

**Absents excusés :**

**REBOUL Grégory donne procuration à BONNET Annick  
ROUZET Christelle donne procuration à LAMBERT Daniel  
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas  
VIAL Anne- Claire donne procuration à DESPEYSSE Jocelyne**

**Objet : Renforcement du réseau BT poste LA PRADE par mutation**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LA PRADE par mutation	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>3 385.29 €</b>
Dont frais de gestion : 161.20 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme	3 385.29 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS

- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 27.09.2023

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 29.09.2023  
Et de la réception en Préfecture le 29.09.2023

Le Maire